

La période de souscription relative au produit est close. Ce reporting mensuel de performance de l'EMTN FR001400DK07 est un support représentatif de la performance de l'UC MMA ITINERAIRES JANVIER 2023. Ce document ne saurait constituer ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de quelque produit que ce soit ou une proposition de conclure une transaction.

## Principales caractéristiques du support MMA Itinéraires Janvier 2023

Code ISIN	FR001400DK07		
Forme juridique des titres de créance	Obligations de droit français remboursées au pair à échéance		
Emetteur	Barclays Bank PLC		
Rating	A l'émission : Moody's: A1 / S&P: A/ Fitch: A+		
Valeur nominale	100 euros		
Prix d'émission	100%		
Période de souscription	Période close		
Date d'émission	15 décembre 2022		
Sous-jacent	Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select EW 50 Pt Decrement (Series 2) (code Bloomberg : SPEUEHET Index)		
Date de constatation initiale	28 avril 2023		
Date de constatation finale	28 avril 2031		
Dates de constatation intermédiaires mensuelles	28 avril 2028, 28 juillet 2028, 30 octobre 2028, 29 janvier 2029, 30 avril 2029, 30 juillet 2029, 29 octobre 2029, 28 janvier 2030, 29 avril 2030, 29 juillet 2030, 28 octobre 2030, 28 janvier 2031, 28 avril 2031	29 mai 2028, 28 août 2028, 28 novembre 2028, 28 février 2029, 28 mai 2029, 28 août 2029, 28 novembre 2029, 28 février 2030, 28 mai 2030, 28 août 2030, 28 novembre 2030, 28 février 2031, 28 mars 2031	28 juin 2028, 28 septembre 2028, 28 décembre 2028, 28 mars 2029, 28 juin 2029, 28 septembre 2029, 28 décembre 2029, 28 mars 2030, 28 juin 2030, 30 septembre 2030, 30 décembre 2030, 28 mars 2031
Date de remboursement final	12 mai 2031		
Devise	Euro		
Fréquence d'observation	Mensuel		

## Description du support MMA Itinéraires Janvier 2023

Ce produit est un Titre de Créance émis par Barclays Bank PLC de maturité 8 ans maximum.

MMA Itinéraires Janvier 2023\* est conditionné à l'évolution de l'indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR (dénommé ci-après « l'Indice »). Le niveau de clôture de l'Indice au 28 avril 2023 sera retenu comme étant le niveau initial de l'Indice.

À partir de l'année 5, à chaque date de constatation intermédiaire mensuelle et jusqu'à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'Indice est comparé à son niveau initial :

• Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 30 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle correspondantes, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation et vous recevrez<sup>(1)</sup> :

- le remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>
- majoré d'un gain brut<sup>(3)</sup> de 5,50 % par année écoulée, soit :
  - 27,50 % si le remboursement a lieu en année 5, le 12/05/2028,
  - 33,00 % si le remboursement a lieu en année 6, le 14/05/2029,
  - 38,50 % si le remboursement a lieu en année 7, le 13/05/2030.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support<sup>(1)</sup>.

• Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle correspondantes, le support se poursuit.

En l'absence de remboursement anticipé automatique, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final, le 12 mai 2031.

En année 8, deux scénarios sont possibles :

• Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 30 % de son niveau initial à l'une des dates de constatation intermédiaire mensuelle de l'année 8 ou à la date de constatation finale, alors vous recevrez<sup>(1)</sup> :

- le remboursement du capital initialement investi<sup>(2)</sup>,
- majoré d'un gain brut<sup>(3)</sup> de 44,00 % (soit un gain brut<sup>(3)</sup> de 5,50 % par année écoulée).

• Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 30 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital) à chacune des dates de constatation intermédiaire mensuelle de l'année 8 et à la date de constatation finale, alors vous recevrez<sup>(1)</sup> :

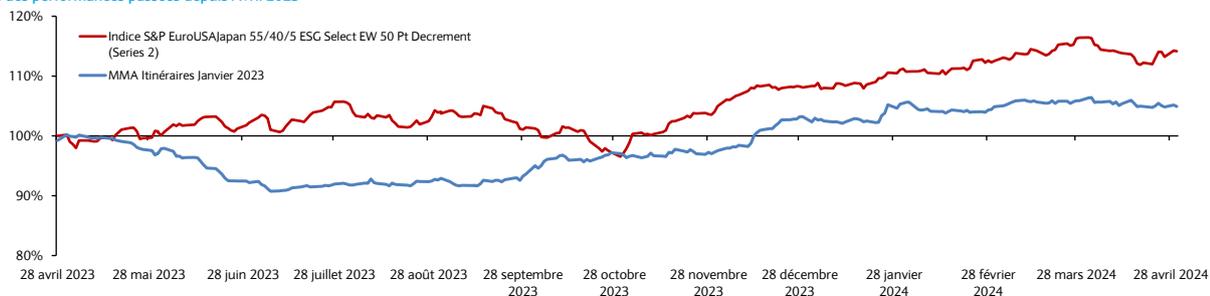
- le capital initialement investi<sup>(2)</sup> diminué de la baisse finale de l'Indice.

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

Performances passées	Valorisation	Depuis 1 mois	Depuis 3 mois	Depuis le lancement
MMA Itinéraires Janvier 2023	104.92%	-0.92%	-0.50%	4.92%
Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select EW 50 Pt Decrement (Series 2)	1202.18	-2.75%	2.27%	13.12%

Source: Barclays (MMA Itinéraires Janvier 2023) - Bloomberg (Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select EW 50 Pt Decrement (Series 2) - SPEUEHET I

## Graphique des performances passées depuis Avril 2023



Source: Barclays (MMA Itinéraires Janvier 2023); Bloomberg: Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select EW 50 Pt Decrement (Series 2) (code Bloomberg : SPEUEHET Index)

Valorisation mensuelle de MMA Itinéraires Janvier 2023					
	2023	2024	2025	2026	2027
Janvier		105.45			
Février		104.41			
Mars		105.89			
Avril	100	104.92			
Mai	97.52				
Juin	92.19				
Juillet	92.08				
Août	92.63				
Septembre	93.60				
Octobre	96.87				
Novembre	97.30				
Décembre	103.22				

Source: Barclays. Valeur liquidative indicative au dernier jour ouvré de chaque mois.

MMA Itinéraires Janvier 2023 - Suivi de performance passé			
Date anniversaire	Clôture de l'Indice	Evolution de l'Indice sur l'année	Rappel anticipé Oui / Non
28/04/2023	1062.71		
28/04/2028			
29/05/2028			
28/06/2028			
28/07/2028			
28/08/2028			
28/09/2028			
30/10/2028			
....			
		Prime de remboursement à l'échéance	

Source: Barclays et Bloomberg

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Le support MMA Itinéraires Janvier 2023 n'existe plus, mais le contrat d'assurance vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur (Barclays Bank PLC).

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au gain brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

## Avertissement

Le présent document a été préparé par Barclays Bank Ireland PLC, agissant au travers de sa banque d'investissement ("Barclays") et sur demande de MMA Vie à titre d'information des Conseillers Financiers de MMA Vie ("Les Détenteurs") uniquement. Ce document n'est destiné qu'aux Conseillers Financiers et ne peut être utilisé en vue de recueillir des souscriptions aux titres de créances Patrimoine Protect 90. Par conséquent, ce document ne présente pas de caractère promotionnel au sens de l'article 212-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les titres de créance **FR001400DK07**, émis par Barclays Bank PLC, sont un support représentatif de l'unité de compte du contrat d'assurance vie Itinéraires Janvier 2023. Les indications qui figurent dans le présent document ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le Prospectus de Base en date du 30 juin 2022 est disponible sans frais ainsi que les Final Terms relatif aux titres de créances **FR001400DK07** sur le site internet <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2022/GSSP%20BBPLC%20Base%20Prospectus%209%202022.pdf>

Barclays agit pour son propre compte et non en qualité d'agent, conseiller ou fiduciaire. Barclays ne fournit et n'a fourni aucun conseil en investissement, ni aucune recommandation en rapport avec le contrat d'assurance Itinéraires Janvier 2023 et/ou tout titre y afférent décrit dans le présent document. Toute communication (orale ou écrite) de Barclays ne saurait être considérée comme un conseil en investissement ou une recommandation de contracter. Par conséquent, Barclays n'a pas l'obligation et ne saurait déterminer le caractère approprié pour le Détenteur des titres de créances **FR001400DK07** représentatifs de l'UC Itinéraires Janvier 2023 décrit dans le présent document. Les détenteurs d'Unité de Compte du contrat d'assurance MMA Vie ("Les Détenteurs") doivent donc déterminer de manière indépendante, ou avec l'aide de vos propres conseils, les mérites, les modalités et les risques associés au contrat d'assurance Itinéraires Janvier 2023 décrit aux présentes. Les Détenteurs doivent également s'assurer d'être capable d'assumer les risques inhérents à ce contrat. Barclays ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'une quelconque perte résultant de l'usage du présent document ou du fait que vous ou les Détenteurs se soient prévalus des informations contenues dans ce document.

Barclays ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet des informations contenues dans le présent document et pour lesquelles il est mentionné qu'elles ont été obtenues ou qu'elles sont basées sur des sources commerciales et statistiques ou sur toute autre source tierce. Toute donnée relative aux performances passées, indiquées dans des modélisations, des analyses de conditions de marché ou des simulations rétrospectives (back testing) contenues dans le présent document ne saurait constituer d'indication de performance future. Barclays ne garantit pas le caractère raisonnable des postulats sur lesquels sont basés de telles modélisations, analyses de conditions de marché ou simulations rétrospectives, ni l'exactitude ou le caractère complet de ces postulats. Tout avis ou estimation est donné à la date du présent document et pourra être modifié. La valeur de tout investissement peut varier en raison des fluctuations du marché. L'information contenue dans le présent document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs et aucune garantie ne saurait être donnée quant à ces derniers.

Tout prix fourni dans le présent document ne constitue pas un engagement de contracter à ce prix et en particulier, ne constitue en aucune manière une offre de rachat des titres de créances **FR001400DK07** représentatifs de l'UC Itinéraires Janvier 2023. Barclays ne fait aucune déclaration ou ne donne aucun engagement sur le caractère complet ou raisonnable de l'information relative au prix incluse dans ce document, et n'accepte aucune responsabilité pour toutes pertes ou coûts résultant de l'utilisation de cette information ou du fait que vous ou les Détenteurs se soient prévalus de ces informations.

Barclays, ses affiliés et toute personne associée à ces entités (en toute qualité) pourraient éventuellement avoir des positions ou traiter des transactions ou des titres (ou des produits dérivés y afférents) identiques ou similaires à ceux décrits dans ce document.

Avant toute opération relative au contrat d'assurance Itinéraires Janvier 2023, les Détenteurs doivent procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui leur ont été fournies, à leur propre analyse des avantages et des risques du contrat du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant s'ils le juge nécessaire, leurs propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Barclays ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'opération relative au contrat d'assurance Itinéraires Janvier 2023. Il est recommandé aux détenteurs du contrat d'assurance vie Itinéraires Janvier 2023 de se reporter à la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus de Base relatif aux titres de créances **FR001400DK07** représentatifs de l'UC Itinéraires Janvier 2023. La documentation relative aux titres prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur les titres de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents des titres ou, le cas échéant, la fin anticipée des titres. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

L'attention du Conseiller Financier et du Détenteur est attirée sur le fait que le gain potentiel décrit ne sera versé qu'à la date de remboursement final des titres et que le capital investi n'est protégé qu'à cette date d'échéance. Le remboursement du capital investi dans les titres est donc soumis au risque de défaut de Barclays Bank PLC.

Barclays offre des produits et des services bancaires d'investissement à ses clients à travers Barclays Bank Ireland, PLC. Barclays Bank Ireland, PLC est agréée par la Banque Centrale Irlandaise. Barclays Bank Ireland PLC est une société de droit irlandais (Public Company Limited By Shares) ayant son siège social au One Molesworth Street, Dublin 2, Irlande, D02 RF29. Son Numéro d'identification est le 396330. Une liste des noms et les informations personnelles des dirigeants de la société peuvent être consultées au siège social de la société pour un coût unitaire fixe. La banque d'investissement de Barclays Bank Ireland PLC, succursale en France est soumise à la supervision de l'ACPR et l'AMF. Barclays Bank Ireland PLC, Succursale en France a son principal établissement au 34/36, avenue de Friedland - 75383 Paris Cedex 8 et est son numéro d'identification au R.C.S. Paris est le – 842 837 080.

Le présent document est confidentiel et aucune de ses composantes ne saurait être reproduite, distribuée ou transmise sans l'accord préalable écrit de Barclays. Copyright Barclays Bank Ireland PLC, 2023 (tous droits réservés).

## Avertissement lié à l'Indice

L'Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR (« l'Indice ») est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses sociétés affiliées (« SPDI »), dont l'utilisation est concédée par licence à Barclays. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») ; et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Barclays. Il n'est pas possible d'investir directement dans un index. Les Titres de Créance ne sont pas parrainés, évalués, vendus ou promus par SPDI, Dow Jones, S&P, ni aucune de leurs sociétés affiliées respectives (collectivement désignés par « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices ne sont pas de déclarations ni n'émettent de garantie, expresse ou implicite, envers les propriétaires des Titres de Créance ou tout membre du public recommandant d'investir dans des titres en général ou dans les Titres de Créance en particulier ou concernant les capacités de l'Indice S&P Euro USA Japan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR à suivre la performance globale du marché. La performance antérieure d'un indice ne vaut pas garantie ni n'est une indication des résultats à venir. La seule relation qui lie S&P Dow Jones Indices à Barclays concernant l'Indice S&P Euro USAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR se rapporte à l'octroi de licence de l'Indice et de certaines marques de commerce, marques de service et/ou noms commerciaux de S&P Dow Jones Indices et/ou leurs concédants de licence. L'Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est déterminé, défini et calculé par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de Barclays ou des Titres de Créance. S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation de prendre en considération les besoins de Barclays ou des propriétaires des Titres de Créance au moment de déterminer, définir ou de calculer l'Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR. S&P Dow Jones Indices ne sont pas responsables de la détermination ni n'ont pris part à la détermination des prix, et du montant des Titres de Créance ou du calendrier d'émission ou de vente de Titres de Créance ou de la détermination ou du calcul de l'équation par laquelle les Titres de Créance doivent être convertis en numéraire, rachetés ou remboursés, le cas échéant. S&P Dow Jones Indices n'ont aucune obligation ou responsabilité concernant la gestion, la commercialisation ou la négociation des Titres de Créance. Il n'est délivré aucune garantie que les produits d'investissement reposant sur l'Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR suivront avec exactitude la performance de l'Indice ou qu'ils généreront un retour positif sur investissement. S&P Dow Jones Indices LLC n'agit pas en tant que conseiller en investissement financier ou conseiller fiscal. Vous devez consulter un conseiller fiscal aux fins d'évaluer l'impact que tout titre exonéré d'impôt pourrait avoir sur les portefeuilles ainsi que les répercussions fiscales liées à toute décision en matière d'investissement. L'inclusion d'un titre dans un index n'a pas valeur de recommandation de la part de S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de détenir un tel titre, ni ne vaut comme conseil en matière de placements.

NI S&P DOW JONES INDICES, NI LE CONCÉDANT DE LICENCE TIERS NE GARANTISSENT LA PERTINENCE, L'EXACTITUDE, LE CARACTÈRE OPPORTUNET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR OU DE TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE OU DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE COMMUNICATION SOUS FORME ÉCRITE OU ORALE (NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES SERONT EXONÉRÉS DE TOUTS DOMMAGES INTÉRÊTS OU RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE TOUTE ERREUR, DE TOUTE OMISSION OU DE TOUT RETARD À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES N'ÉMETTENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET REJETTENT DE MANIÈRE EXPRESSE TOUTES GARANTIES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À TOUTE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE OU QUANT AUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS PAR BARCLAYS, LES PROPRIÉTAIRES DES TITRES DE CREANCE, OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE EN LIEN AVEC L'UTILISATION DE L'Indice S&P EuroUSAJapan 55/40/5 ESG Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR OU CONCERNANT TOUTE DONNÉE Y AFFÉRENTE. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS S&P DOW JONES INDICES NE SERONT TENUS RESPONSABLES POUR TOUT DOMMAGE-INTÉRÊT INDIRECT, SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES PERTES DE PROFIT, LES PERTES COMMERCIALES, LE TEMPS PERDU OU LA PERTE DE CLIENTÈLE, MÊME DANS LE CAS OÙ ILS AURAIENT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICITUEL, EN VERTU DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES SONT LES SEULS TIERS BÉNÉFICIAIRES DANS LE CADRE DE TOUT ACCORD OU CONTRAT CONCLU ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET BARCLAYS.